

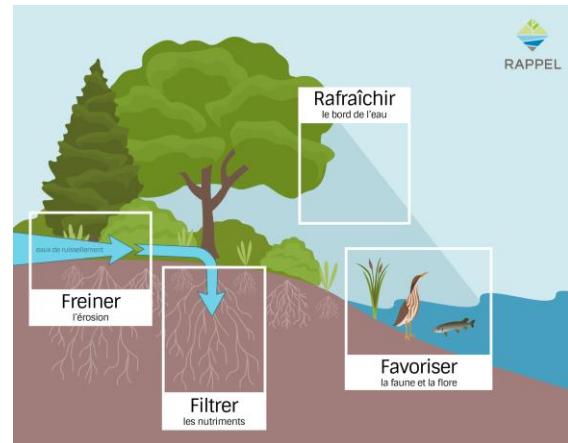
# Bon aménagement d'un terrain en bordure d'un lac

**La bande riveraine, un incontournable, un réel bouclier pour la santé d'un lac!** Une bande riveraine fonctionnelle doit être composée d'arbres, d'arbustes et d'herbacées sur 10 à 15 mètres à partir du lac! Pas de panique, il est possible d'avoir une bande riveraine en conservant la vue sur le lac!

Saviez-vous que les bandes riveraines sont protégées par la loi? Eh oui, il est interdit d'y couper les végétaux ou de tondre le gazon. Portez attention à votre règlementation municipale, les municipalités ont le pouvoir de légiférer plus sévèrement.

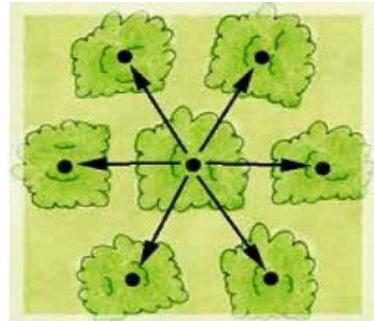
**Vous aimeriez végétaliser votre bande riveraine? Voici quelques conseils simples :**

- Laisser pousser, tout simplement. La nature reprendra rapidement sa place, vous verrez!
- Planter des végétaux indigènes. Voici quelques suggestions : cornouiller stolonifère, aulnes, myrique baumier, spirée à large feuille, aronne noire, potentille fruticosa, ronce odorante, amélanchier du Canada, saules discolore ou de l'intérieur, houx verticillé, rosier rugueux, viorne trilobée, sureau du canada, physocarpe à feuille d'obier, noisetier à long bec, vigne des rivages, iris versicolore, cèdre, chêne à gros fruits, chêne rouge, érable à sucre, érable rouge, épinette blanche et mélèze laricin.
- Vous avez un muret? Plantez-y des plantes rampantes afin de couvrir l'ouvrage. La vigne des rivages est votre meilleure alliée!



## Méthode de plantation :

- Quand? : Au printemps et à l'automne
- Comment? : Creuser un trou et ajouter des mycorhizes (pas d'engrais ni de compost!). Puis, introduire le plant, verser de l'eau et ajouter de la terre au besoin.
- Disposition : en quinconce distancé d'un mètre pour les arbustes (les herbacées peuvent être plus près les uns des autres).
- N'oubliez pas d'arroser!



Disposition des plans en quinconce  
Source : Rappel

**Votre terrain ne se limite pas à la bande riveraine! Vous pouvez apporter plusieurs améliorations à votre terrain pour la santé du lac!**

- Conserver une ouverture vers le lac d'une largeur maximale de 4 mètres.
- Limiter les descentes de bateaux sur votre terrain, privilégier les descentes en angle avec la rive pour limiter le ruissellement vers le lac, et privilégier une descente dans un matériel qui ne s'érode pas.
- Installer le foyer extérieur le plus loin possible du lac (pour éviter l'apport en nutriments).
- Ne pas utiliser d'engrais pour engrasser la pelouse.
- Réduire les surfaces imperméables (asphalte, béton, construction, etc.) pour favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et limiter le ruissellement de l'eau vers le plan d'eau.
- Entretenir et vidanger son installation septique régulièrement (1 ou 2 ans).
- Sensibiliser les gens de son entourage!



Cette capsule informative est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Vous avez des questions sur l'eau? N'hésitez pas à nous référer à nous!  
<https://obv.nordestbsl.org/>